

Meurtre de Mireille Knoll : l'antisémitisme reconnu

En 2018, la vieille dame, atteinte de la maladie de Parkinson, est sauvagement poignardée par deux individus en raison notamment de son judaïsme. Les juges d'instruction ont ordonné un procès pour meurtre « en raison de la religion de la victime ».

PAULE GONZALES
pgonzales@lefigaro.fr

JUSTICE L'issue judiciaire du meurtre de Mireille Knoll ne connaîtra pas le même sort amer que celle de Sarah Halimi, qui s'était conclue par l'irresponsabilité du meurtrier. Les juges d'instruction chargés de l'enquête sur le meurtre de Mireille Knoll, une octogénaire juive tuée à Paris en mars 2018, ont ordonné un procès aux assises pour « meurtre sur personne vulnérable et commis en raison de la religion de la victime » à l'encontre des deux suspects, Yacine Mihoub et Alex Carrimbacus. Les juges confirment ainsi la position du parquet de Paris qui, le 14 mai dernier, avait demandé le renvoi des deux hommes devant la cour d'assises pour homicide volontaire

avec circonstances aggravantes : la vulnérabilité de la victime et son appartenance religieuse.

La vieille dame avait reçu dans son appartement d'une HLM de l'Est parisien onze coups de couteau et son corps avait été en partie brûlé. L'affaire avait d'autant plus ému l'opinion publique que l'un de ses assassins, Yacine Mihoub, 30 ans aujourd'hui, était le voisin de la victime, qui le connaissait depuis ses 8 ans. Lors d'une incarcération à Fleury-Mérogis, ce dernier avait rencontré son futur complice, Alex Carrimbacus, un marginal âgé de 25 ans, sous curatelle renforcée, réputé pour sa violence. Tous deux affichaient des casiers judiciaires chargés : vols, détention de stupéfiants et agressions sexuelles pour Yacine Mihoub, et violences, détention de stupéfiants et vols par effraction pour Alexis Carrimbacus. Dès le

début de l'enquête, les policiers soupçonnaient un crime crapuleux sur fond d'antisémitisme. Au fil des investigations, cet antisémitisme se teintera d'islamisme lorsque l'on apprendra que Yacine Mahoub a été sanctionné durant une détention précédente pour apologie du terrorisme, et notamment pour avoir encensé les frères Kouachi, auteurs des attentats de janvier 2015, et se révélera être un habitué compulsif des sites antisémites et un ardent défenseur du Hamas. Il aurait également crié « Allah akbar » lors de l'assassinat de Mireille Knoll.

Entre les deux hommes revient en boucle le thème de « l'argent des juifs ». « J'étais plutôt serene vis-à-vis de la justice, qui, en l'occurrence, n'a pas eu d'état d'âme médiatique et qui a fait normalement son travail », affirmait, lundi, M^e Gilles-William Goldnadel, l'avocat de la famille de

La justice, en l'occurrence, n'a pas eu d'état d'âme médiatique et a fait normalement son travail

M^e GILLES-WILLIAM GOLDNADEL, AVOCAT DE LA FAMILLE DE MIREILLE KNOLL

la victime. « Sans aucun doute, l'affaire Sarah Halimi a servi d'anti-modèle. Nous sommes en face d'un crime crapuleux commis sur une vieille dame et, puisqu'elle est juive, c'était encore mieux pour ses assassins. Au départ de l'enquête, nous n'avions aucune idée préconçue », affirme M^e Gilles-William Goldnadel.

Une enquête difficile

« Au point d'ailleurs que les fils de Mireille Knoll étaient très réticents à l'idée d'une manifestation pour témoigner de l'horreur des faits. Nous la voulions ouverte à tous. Elle a été l'occasion sans doute d'une prise de conscience politique et médiatique. Mireille Knoll est devenue la grand-mère de tout le monde », poursuit l'avocat, qui garde le souvenir poignant de la reconstitution dans un minuscule et modeste appartement décoré de petits bibelots, bien loin

des fastes fantasmés par ses assassins. Seul regret de l'avocat : la mansuétude dont ont fait preuve les juges d'instruction vis-à-vis de la mère de Yacine Mihoub. « Cette dernière a fait disparaître des preuves, en l'occurrence les armes du crime, des couteaux qu'elle a nettoyés, mais elle a aussi rompu son contrôle judiciaire en conversant avec son fils pendant sa détention préventive afin de se mettre d'accord sur la version des faits », détaille-t-il. De quoi aggraver la difficulté de l'enquête, puisque le corps a été brûlé et qu'« aucune des déclarations des deux hommes durant la procédure n'a été concordante sur aucun des points clés », avait indiqué le parquet dans son réquisitoire. Au début de l'enquête, le seul fait à avoir été reconnu par les suspects était leur présence chez Mireille Knoll au moment de sa mort. ■

Les inquiétantes dérives du centre de yoga Sivananda

Harcèlement sexuel, travail dissimulé : les témoignages se multiplient contre ce réseau international.

THOMAS LESTAVEL @lestavel

SECTES C'est un des lieux incontournables du yoga à Paris. Un centre situé à deux pas de la gare de l'Est, calme et propre, où sont dispensées en temps normal plus de soixante activités par semaine : des cours de yoga, mais aussi des ateliers de cuisine végétarienne, des méditations ou des « stages de pensée positive ». Il fait partie du réseau international Sivananda, présent dans 26 pays, qui a diplômé « plus de 43 000 professeurs de yoga depuis 1969 ». L'association, dont le siège se situe à Val-Morin, près de Montréal, au Québec, se trouve au cœur d'une polémique en raison d'accusations de harcèlement sexuel au plus haut niveau.

Le 10 décembre 2019, Julie Salter, néo-zélandaise de 63 ans, a posté sur Facebook un témoignage accusant le fondateur, l'Indien Vishnu-devananda, d'abus sexuels envers elle pendant trois ans. Elle travaillait comme assistante personnelle du moine hindou, décédé en 1993. Dans la foulée, un groupe Facebook, qui compte 2400 membres, a recueilli d'autres accusations. Trente-cinq personnes ont apporté leur témoignage pour des faits « de comportements sexuels abusifs, d'emprise psychologique, émotionnelle, physique ou financière et d'exploitation », énumère l'avocate américaine Carol Merchasin.

Groupe de soutien

Parmi les victimes supposées, dix-huit femmes, dont une Française, évoquent des situations de harcèlement sexuel. Elles visent surtout trois personnes : le défunt Vishnu-devananda ainsi que deux membres du conseil de direction, l'Italien Maurizio Finocchi (nom hindou Mahadevananda) et l'Indien Thamatam Reddy (nom hindou Pralahad). Le premier a pris sa retraite en 2013. Le second a été temporairement démis de ses fonctions le 17 février, en attendant les résultats d'une enquête confiée par Sivananda à l'avocate québécoise Marianne Plamondon.



Le centre de yoga Sivananda de Paris. Ce réseau est présent dans 26 pays.

FACEBOOK DU CENTRE DE YOGA SIVANANDA DE PARIS

Les victimes supposées n'ont pas porté plainte à ce jour, mais le groupe de soutien initié sur Facebook a collecté 15 000 dollars sur la plateforme Gofundme pour financer sa propre enquête, menée par l'avocate Carol Merchasin et par une psychologue australienne. « Les allégations sont accablantes et devraient pousser Sivananda à réagir », assure Carol Merchasin. Un premier rapport de 39 pages issu de son enquête a été publié fin juin. Sept femmes, dont une Française, y apportent leur témoignage contre Mahadevananda. Deux autres rapports seront communiqués d'ici fin août. Aucune date de sortie n'a été annoncée quant au rapport de Marianne Plamondon.

Le quotidien québécois *Le Devoir* a publié en février un article relatant les attachements par Pralahad de deux femmes, dont une mineure, pendant leur séjour à l'ashram de

Val-Morin. Contactée par *Le Figaro*, Ellie, une enseignante de Saint-Nazaire qui a souhaité modifier son prénom, indique que Mahadevananda, alors directeur de l'ashram du sud de l'Inde, lui a « touché les seins de force », tandis que Pralahad a tenté de la séduire avec insistance pendant deux mois, avant de la rejeter et de la mépriser en public.

Une demi-journée de repos par semaine

Elle s'était engagée comme volontaire entre 2000 et 2005, en Inde puis en France. Cela a commencé par un bénévolat à temps partiel. Elle décidait de ses dates de départ et d'arrivée. « Lorsque je n'ai plus eu d'argent pour me déplacer librement, je suis devenue "staff" permanent. On me payait mes trajets, mais on m'imposait mes missions. J'ai été envoyée contre mon gré en France alors que j'aimais ma vie

en Inde », explique-t-elle. « Mes journées étaient de plus en plus chargées, les dirigeants sont devenus plus stricts, m'ont déconseillé de voir ma famille. Chez Sivananda les bénévoles ne se plaignent pas : la tradition indienne dit qu'on brûle le mauvais karma de vies antérieures », poursuit la mère de deux enfants, qui a passé environ quatre ans en bénévolat à temps plein en France.

À Paris, Ellie se réveillait à 5h30 et terminait rarement avant 23 heures. Elle dormait dans la salle de yoga, participait aux enseignements, au ménage, à la cuisine. Elle s'occupait aussi de la comptabilité et de la communication. Avec une seule demi-journée libre : le dimanche matin. Des conditions de vie semblables aux autres bénévoles de long terme selon elle. L'association à but non lucratif Sivananda, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, génère un chiffre d'affaires conséquent, estimé à plus d'un million d'euros par an. Son ashram de Neuville-aux-Bois, près d'Orléans, facture un stage d'un mois de 2500 à 4130 euros.

L'affaire comporte aussi un volet social. En mai, cinq anciens bénévoles ont envoyé à l'inspection du travail du Loiret un signalement pour travail dissimulé concernant Neuville-aux-Bois. Ils auraient travaillé six jours par semaine, entre huit et douze heures par jour. Ils signalaient un lien de subordination, des horaires imposés et une rémunération en nature, sous forme d'hébergement, de repas ou de cours de yoga. « Des conditions susceptibles de justifier une requalification en salariat », estime l'avocat Eric Verrière. ■

ZOOM

Darknet : arrestation en Gironde d'un pédophile présumé, l'une des « cibles prioritaires mondiales »

Un Français de 40 ans a été interpellé le 7 juillet en Gironde, soupçonné d'avoir administré des sites sur le darknet, la partie cachée d'internet, permettant « à des milliers d'internautes dans le monde d'avoir accès à des photographies ou vidéos à caractère pédopornographique », a annoncé lundi la procureure de la République de Bordeaux. « Identifié comme l'une des dix cibles prioritaires mondiales », selon elle, il a été arrêté par les policiers de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP), en collaboration avec Europol, en charge de la lutte contre les réseaux pédopornographiques internationaux du darknet.

EN BREF

Sécurité routière : baisse du nombre de morts de 29,1% en juin

Le nombre de personnes tuées sur les routes a baissé de 29,1% en juin, en France métropolitaine, selon les chiffres de la Sécurité routière publiés lundi. Quelque 207 personnes sont mortes sur les routes, contre 292 en juin 2019, soit 85 personnes tuées en moins. Le mois de mai avait également été marqué par une baisse de la mortalité (15,6%), dans un contexte de reprise limitée des déplacements à la sortie du confinement imposé par la pandémie de Covid-19.

Deux-Sèvres : renfort des gendarmes après des rixes à Bressuire

Une soixantaine de gendarmes de l'escadron mobile de Saint-Amand-Montrond (Cher) sont arrivés en renfort à Bressuire, ville du nord des Deux-Sèvres, théâtre depuis la fin juin d'une flambée de violences. En moins d'un mois, dans cette petite ville de quelque 20 000 habitants, sept gendarmes ont été blessés, dont trois le week-end dernier, lors d'affrontements.

Tags racistes et antisémites dans un cimetière de l'Aude

Une vingtaine de tombes du cimetière de Gruissan, station balnéaire de l'Aude, ont été taguées de croix gammées et d'inscriptions haineuses. Dimanche, le gardien du cimetière a constaté les dégradations, « des actes de vandalisme sur une thématique antisémite et raciste », a précisé la procureure de Narbonne.

La Miviludes saisie à plusieurs reprises

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) indique avoir « réceptionné depuis 2015 une quinzaine d'interrogations sur l'ashram de Neuville-aux-Bois. Souvent, dans ce type de centre, les conditions d'hébergement conduisent les stagiaires à réduire leur sens critique. Des rôles, les conditions sont réunies pour une possible emprise

mentale », prévient, sans se prononcer sur ce cas précis « en cours d'analyse », la Miviludes. Au début de l'année, son transfert de Matignon au ministère de l'Intérieur, plus précisément au secrétariat spécialisé dans la prévention de la délinquance et de la radicalisation et dans la lutte contre le repli communautaire, avait suscité l'inquiétude. « Je crains que cette décision

ne traduise un désengagement des autorités françaises par rapport au problème sectaire, jugé moins prioritaire que l'islamisme radical », critique Marie Drillon, présidente de l'Association de défense des familles et de l'individu victimes de sectes. Mais la secrétaire générale de la Miviludes assure que « nous allons être plus offensifs en justice ». T.L.